



## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC(XLVI)/17  
18 décembre 2010

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
13-18 décembre 2010  
Yokohama (Japon)

### DÉCISION 2(XLVI)

#### RECONDUCTION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DANS SES FONCTIONS (QUESTIONS RELATIVES À L'ARTICLE 16 DE L'AIBT DE 1994)

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant sa Décision 5(XLII) du 12 mai 2007 par laquelle il a nommé M. Emmanuel Ze Meka aux fonctions de directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux avec prise d'effet au 6 novembre 2007 pour une durée de quatre (4) ans ;

Rappelant en outre sa Décision 3(XXV) aux termes de laquelle il a adopté les procédures de sélection d'un Directeur exécutif ;

Notant avec satisfaction son dévouement et sa contribution inlassable à la gestion de l'Organisation ;

Décide de reconduire dans ses fonctions M. Emmanuel Ze Meka jusqu'au 5 novembre 2015 avec prise d'effet au 6 novembre 2011, au titre de sa nomination pour un second mandat.

\* \* \*